

**Compte rendu**  
**Commission des affaires culturelles, familiales et sociales Mercredi**  
**Mercredi 29 avril 2009**

\*\*\*\*\*

**Intervention de Marisol Touraine**

Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Luc Hees, dont la nomination est envisagée par le Président de la République pour présider la société Radio France.

**Mme Marisol Touraine.** Je n'ai pas entendu dans les propos de M. Didier Mathus la moindre mise en cause personnelle de M. Hees, mais l'estime professionnelle que nous pouvons lui porter n'empêche pas un jugement critique sur les circonstances qui l'amènent devant nous aujourd'hui, dont il n'est pas responsable.

Il n'empêche : il a lui-même indiqué qu'à ses yeux la spécificité du service public est l'indépendance et que les auditeurs de Radio France sont très sourcilleux, exprimant en permanence doutes et inquiétudes sur le maintien de cette indépendance, notamment en matière d'information. Les tranches d'information sont ainsi examinées à la loupe, et le cas d'un humoriste a fait couler beaucoup d'encre, ce qui est peut-être symptomatique d'une préoccupation.

Au-delà de ce cas, considérez-vous que des changements doivent être apportés à la conception de l'information à France Inter ?

Sur quels critères souhaitez-vous être jugé au terme de votre mandat ? Nous voudrions que vous nous disiez à quels changements vous comptez procéder ; si vous ne le faites pas, c'est qu'il n'y aura pas de changements majeurs mais seulement quelques ajustements et l'on comprend alors que le changement décidé par le Président de la République a pour cause d'autres critères. Si des inflexions ont lieu, quelles seront-elles ? L'audience est-elle le critère de jugement d'un président du service public de l'audiovisuel ?